

L'éducation bilingue à l'école secondaire du 2^{ème} degré

*Rapport rédigé à la conclusion des travaux du Comité Scientifique
constitué pour organiser un nouveau modèle
d'éducation bilingue à l'école supérieure.*

Une analyse détaillée de la situation et des suggestions de travail concrètes.

Au début de l'année scolaire 1997/98, avec disposition formelle de l'Assesseur à l'Éducation et à la Culture, un Comité Scientifique fut constitué dans le but « *d'élaborer des propositions pour la définition d'un modèle d'éducation bilingue adapté à l'école secondaire du 2^{ème} degré, qui puisse constituer un cadre de référence pour la définition d'objectifs, de contenus et de méthodologies à mettre en chantier dans les différentes filières qui caractérisent l'école supérieure* ».

Il était constitué de :

- *Rita Decime*, Surintendante aux Ecoles, qui a coordonné les travaux du Comité ;
- *Anne-Marie Ragot*, professeur de psychopédagogie à l'I.U.F.M. de St-Germain-en-Laye ;
- *Daniel Coste*, professeur de linguistique et de didactique du français à l'École Normale Supérieure de Fontenay-St-Cloud ;
- *Michel Hubermann*, professeur de méthodologie des recherches qualitatives à l'Université de Genève ;
- *Marcel Crahay*, professeur de pédagogie à l'Université de Liège ;
- *Martin Dodman*, consultant, expert en méthodologie et didactique ;
- *Piero Floris*, inspecteur technique pour l'école élémentaire ;
- *Maria Graziella Porté*, inspecteur technique ch.d.f. pour l'école moyenne ;
- *Vilma Jacquin*, chef d'établissement.

Sur la base de cette composition, on peut aisément

vérifier le souci d'aborder le problème dans toute sa complexité en s'adressant à des experts de secteurs différents, ayant tous en commun une connaissance de la réalité scolaire régionale.

La présence de Marcel Crahay devait assurer aussi une liaison souhaitable avec les cours universitaires de formation des maîtres qui allaient être institués.

La présence des inspecteurs et d'un représentant des chefs d'établissement devait en plus assurer la continuité des réalisations d'enseignement bilingue qui caractérisent les différents degrés d'école.

Pour mieux fonder son travail d'élaboration, le Comité commença son activité en examinant tous les projets d'expérimentation que les établissements avaient normalement présentés, dans le but de mieux comprendre la vocation de chaque école, de saisir les objectifs qu'elle se proposait d'atteindre et de mettre en évidence les difficultés qu'elle dévoilait : le souci le plus répandu était sans aucun doute celui que l'enseignement bilingue puisse constituer pour les élèves une difficulté supplémentaire d'apprentissage, une difficulté surtout dans la construction des connaissances disciplinaires.

Déjà dans le premier paragraphe, le Comité a essayé de donner une réponse à ces justes craintes en explicitant ce qu'on doit entendre par enseignement bilingue et par élève bilingue ; en mettant en évidence aussi comment une langue seconde s'apprend dans des situa-

Rita Decime

tions d'apprentissage variées et multiples et non seulement dans des cours de langue et comment elle se construit dans un processus continu, au fur et à mesure que les différentes acquisitions se mettent en place.

Le deuxième paragraphe veut offrir aux enseignants des pistes de réflexions sur la façon de définir et de poursuivre des objectifs communs à tous les élèves et des objectifs spécifiques à chaque ordre ou filière d'école : les premiers orientent plutôt vers une attitude qui facilite la construction chez l'élève d'une identité bilingue (voire plurilingue) ; les seconds marquent les différences objectives qui doivent caractériser les différents cours d'étude et qui découlent du fait que les élèves ne seront pas appelés à faire face aux mêmes situations de vie, de travail, de poursuite d'études.

Faciliter la construction de l'identité bilingue des élèves à travers un enseignement bilingue se traduit en choix méthodologiques précis qui assurent, selon la spécificité des contextes disciplinaires et sous des modalités variées, ce que la didactique contemporaine appelle « alternance des langues ».

Tout cela demande la création d'un dispositif coordonné de ressources. La construction d'une école bilingue doit tout autant pouvoir s'appuyer sur un encadrement général cohérent, juridiquement et scientifiquement fondé, que sur la construction autonome de parcours pédagogiques élaborés de manière responsable par les acteurs de terrain : enseignants et élèves. Aujourd'hui, la réalité expérimentale de l'autonomie des institutions scolaires et celle, déjà

plus consolidée, des projets d'établissement permettent le développement de divers scénarios pédagogiques pour la planification des ressources.

Il est nécessaire d'accorder une grande importance à l'apprentissage par l'action, car celle-ci est naturellement porteuse de sens pour tous ceux qui y sont engagés. Bien sûr, les façons de conceptualiser les problèmes peuvent être très différentes. Mais les expériences menées jusqu'ici en Vallée d'Aoste, dans tous les degrés de l'école obligatoire, nous permettent d'affirmer que la façon la plus efficace est sans doute celle d'aider les enseignants à extraire des outils de pensée des problèmes pratiques qu'ils doivent aborder et des résultats qu'ils obtiennent dans leur engagement quotidien. Si les enseignants de l'école supérieure sont appelés à concilier, dans une perspective nouvelle, enseignement bilingue, progression des disciplines et pratique pédagogique, ils doivent être fortement soutenus dans l'élaboration conceptuelle, méthodologique et instrumentale de "leurs" projets.

Le bilinguisme est un moyen de changement très important pour tous ceux qui (enseignants et élèves) ont le souci et le désir d'améliorer leur niveau de connaissances et de compétences.

Les membres du Comité Scientifique qui ont contribué à l'élaboration du document présenté ici sont prêts à donner leur contribution active à la construction d'une nouvelle école supérieure bilingue.



Rapport final du Comité Scientifique pour l'éducation bilingue à l'école secondaire du deuxième degré

Le mandat confié au Comité Scientifique pour l'éducation bilingue à l'école secondaire du 2^{ème} degré était le suivant : élaborer un modèle d'éducation bilingue, en continuité avec les choix faits pour les degrés d'école précédents, qui puisse constituer un cadre de référence pour tous les établissements. Il s'agissait donc :

- de définir des orientations permettant à chaque établissement, dans le cadre de l'autonomie, de construire les modalités d'un enseignement bilingue, répondant à la fois à des objectifs généraux communs à tous les établissements, et aux objectifs spécifiques de formation de chacun d'eux ;
- d'assurer la continuité et la cohérence entre ces orientations et les choix de l'école valdôtaine en matière d'enseignement bilingue : permettre aux élèves de construire les connaissances et les savoir-faire disciplinaires à travers deux langues.

Les bénéfices cognitifs (développement des capacités d'abstraction, de généralisation, de conceptualisation) et métacognitifs (développement des capacités de traitement et d'analyse de l'information, des savoir-faire méthodologiques, etc.), mais aussi les bénéfices langagiers et culturels liés à ce choix d'enseignement bilingue ont été soulignés par de nombreux travaux.

Le plurilinguisme, dans la perspective de l'ouverture sur l'espace européen, est le prolongement naturel de cet enseignement bilingue.

L'examen des différents projets d'innovation des établissements a permis au Comité scientifique d'identifier, sous des questions multiples, des traits communs à tous les établissements : tous ont pour leurs étudiants des objectifs de compétence bilingue à la fin du cursus, tous ont le souci de faire en sorte que toutes les disciplines soient engagées dans le projet bilingue ; et en même temps, tous craignent que l'enseignement bilingue ne vienne aggraver les difficultés propres à l'apprentissage des disciplines enseignées.

Instruit par cet examen, qui lui a permis d'articuler sa réflexion à la réalité des projets, des pratiques, des questions pédagogiques et des soucis des enseignants valdôtains de l'école secondaire du deuxième degré, le Comité Scientifique propose que soient retenus comme cadre de référence pour l'ensemble des établissements les points suivants :

- l'école secondaire du 2^{ème} degré accueille des élèves bilingues ;
- elle poursuit le développement général des compétences bilingues de chacun et assure, en fonction de la vocation spécifique de chaque établissement, le perfectionnement, voire la spécialisation de certaines d'entre elles ;
- elle organise, dans le cadre des projets d'établissement, les modalités de l'alternance des langues ;
- elle organise, valorise et complète, dans le cadre des projets d'é-

tablissement, les ressources humaines et matérielles actuelles ;

- elle est soutenue dans cette mission par un plan de formation des enseignants.

1. L'école secondaire du 2^{ème} degré accueille des élèves bilingues

Tout élève qui a fait toute ou partie de sa scolarité en Vallée d'Aoste a reçu un enseignement bilingue, c'est-à-dire, selon les choix faits en Vallée d'Aoste, de l'école maternelle à l'école moyenne :

- un enseignement qui met à contribution, en alternance, les langues italienne et française pour la construction des apprentissages disciplinaires. Il s'agit d'enseigner en français et non seulement d'enseigner le français ;
- un enseignement qui ne fait pas de la maîtrise de la langue française un prérequis ; il développe des situations pédagogiques dans lesquelles les élèves construisent simultanément les connaissances disciplinaires et les compétences langagières.

L'élève qui a traversé une scolarité bilingue a donc développé simultanément :

- *des compétences à apprendre la langue dans des interactions centrées sur les apprentissages disciplinaires* : il sait rechercher les interventions et les correc-

tions de son interlocuteur, manifester sa difficulté momentanée d'expression soit en changeant de langue, soit en demandant explicitement une aide (*"Je ne sais pas le dire en français"*, *"qu'est-ce que cela veut dire..."*) ; il sait faire des essais de reformulation, solliciter des données, induire chez son interlocuteur des modifications de l'expression dans le sens de la simplification, etc.

Ses erreurs, les particularités de son parler, ne sont, la plupart du temps, pas gênantes, ils ne nuisent pas à la communication et contribuent souvent au contraire à la clarté des échanges, dans la mesure où ils centrent élèves et enseignants sur la compréhension ;

- *des compétences à interagir dans un groupe de pairs bilingues* : compétences à présenter ses propres stratégies, à les discuter, à comprendre et discuter celles de ses camarades, à développer des arguments, à élaborer des formulations en commun, etc ;

- *des compétences à construire des apprentissages disciplinaires dans une situation d'enseignement bilingue* :

- compétence à prendre et à traiter des informations données oralement ;

- compétence à traiter des informations dans une langue et à en rendre compte dans une autre, capacités de reformulation ;

- compétence à tirer profit d'aides bilingues pour progresser dans une tâche ;

- flexibilité dans l'acte de lecture, diversification des modes de lecture dans le sens d'un ajustement toujours plus efficace de la lecture à la tâche.

Ces compétences portent sur les sa-

voirs d'usage, les aspects fonctionnels de la langue :

- quelles fonctions la langue remplit-elle ?

- quels actes permet-elle de réaliser ?

- Dans quels contextes et avec quels interlocuteurs est-elle utilisée ? etc. Il ne s'agit donc pas, dans un enseignement bilingue, d'avoir d'abord un souci de normativité, encore moins d'évaluer les compétences langagières avec les critères qui seraient ceux de l'évaluation de la langue d'un natif.

Toutes ces compétences sont dynamiques : déjà présentes dès le début de la scolarité bilingue, elles se développent à chaque degré de la scolarité, et ont atteint, à l'issue de l'école moyenne, un certain niveau de complexité.

Il s'agit donc, au début de l'école secondaire du deuxième degré, de considérer comme un fait, une donnée, le bilinguisme de l'élève, de se donner des outils d'observation et d'évaluation des capacités des élèves et de leur hétérogénéité, de sorte que les décisions pédagogiques prennent appui sur ces capacités et gèrent leur hétérogénéité. La construction de ces outils reste un travail à faire, en collaboration avec les enseignants.

2. L'école secondaire du 2^{ème} degré poursuit le développement général de ces compétences

Il s'agit de garantir une certaine homogénéité des compétences bilingues des élèves à la fin de l'école supérieure.

Ainsi, on peut poser que, quel que soit le parcours suivi antérieurement, et à l'école secondaire du 2^{ème} degré, tout élève devrait être capable, par exemple, de :

- présenter dans une langue un commentaire à partir d'un ensemble bilingue ou plurilingue de documents ;

- prendre des notes dans une langue à l'audition d'un document sonore dans cette même langue ou dans une autre ;

- construire une définition élaborée à partir de documents bilingues ou plurilingues ;

- avoir un échange en face à face, spécialisé ou conversationnel, avec un locuteur lui-même bilingue ou monolingue, etc.

Cette liste de compétences pour la fin de la scolarité est indicative.

Elle n'est pas exhaustive.

Le choix définitif de ces compétences doit faire l'objet d'un travail entre experts et enseignants en liaison étroite avec une réflexion sur l'examen de "maturité".

Il s'agit aussi d'assurer le perfectionnement ou la spécialisation des compétences bilingues des élèves, en fonction des orientations de poursuite des études ou d'entrée dans la vie professionnelle.

Ainsi on pourra mettre l'accent, dans une filière, sur l'utilisation de documents écrits dans plusieurs langues ; dans une autre sur les capacités d'entrer en interaction de façon efficace avec le milieu professionnel, etc.

S'il est nécessaire de traiter, dans toutes les disciplines, les élèves comme des sujets bilingues (il est normal, cela va de soi, de s'exprimer et de travailler en français, et de ne pas perdre la face si l'on ne se comporte pas comme un bilingue "équilibré"), cela ne signifie pas que chaque discipline doit donner pour tâche de développer

l'ensemble des compétences bilingues de l'élève.

L'objectif, à la fin de l'école secondaire du 2^{ème} degré, sera donc que l'élève dispose des capacités bilingues, voire plurilingues, lui permettant de continuer à acquérir des connaissances ou d'exercer une activité professionnelle dans une ou plusieurs langues et dans différents environnements (italophone, francophone, anglophone etc.).

3. L'école secondaire du 2^{ème} degré propose des situations pédagogiques bilingues, et organise, dans le cadre des projets d'établissement, les modalités de l'alternance des langues.

Dans les situations d'enseignement bilingue, on rencontre deux types principaux d'organisation : l'enseignement systématique et complet d'une ou de plusieurs disciplines dans la langue seconde ou l'usage des deux langues pour l'enseignement de chacune des disciplines. C'est ce deuxième type d'organisation qui, sous la désignation générale "*alternance des langues*", a jusqu'à présent été retenu dans le système scolaire en Vallée d'Aoste, assurant une cohérence d'ensemble au dispositif tout en respectant les exigences propres de chaque cycle (à l'école moyenne, l'alternance ne prend pas exactement les mêmes options qu'à l'école primaire).

Il est généralement admis que ce type d'organisation favorise la construction simultanée des concepts disciplinaires et des langues, tout en offrant une grande marge de souplesse et de diversification dans la mise en œuvre institutionnelle de l'enseignement bilingue.

Il favorise aussi la construction de

l'identité bilingue des élèves, face à un enseignement lui-même bilingue.

Dans la continuité des degrés d'école précédents, l'école secondaire du 2^{ème} degré développera donc des projets pédagogiques dans lesquels les apprentissages disciplinaires, dont la place est centrale, s'articulent avec les objectifs généraux et spécifiques d'apprentissage bilingue évoqués ci-dessus.

Cette articulation est à penser dans le cadre général du projet d'établissement, dans lequel l'utilisation des ressources bilingues des enseignants permet une distribution différenciée et une diversification des manières de travailler.

Nombreux sont en effet les formes et les degrés de l'alternance possibles à l'intérieur d'un même curriculum scolaire, d'une même discipline, de l'emploi du temps d'une même classe, d'une même leçon. Ainsi :

- *chaque établissement* peut élaborer un projet d'enseignement dans lequel il spécifie pour toutes les aires curriculaires (sciences humaines, sciences naturelles, sciences technologiques, etc.) la place et le rôle des différentes langues.

Par exemple, on conçoit que le recours à plusieurs langues puisse prendre pour les sciences technologiques - avec leurs dimensions expérimentales et manipulatoires - des formes autres que pour les sciences humaines - reposant plus largement sur des textes .

- *Chaque discipline* peut organiser sa progression selon des modules et
 - soit alterner les langues d'un module à l'autre ou d'un groupe

de modules à un autre ;

- soit inclure l'alternance à l'intérieur de chaque module.

Ces choix peuvent être liés à des conditions locales de ressources humaines et matérielles.

- *L'emploi du temps* d'une même classe peut aussi comporter des séquences horaires entièrement dans une langue ou dans une autre, et d'autres à l'intérieur desquelles les langues sont utilisées en alternance.
- Enfin, *chaque leçon* peut présenter une configuration particulière où les langues alternent :
 - pour l'introduction des supports de travail ;
 - dans les discours de l'enseignant ;
 - dans les productions attendues et dans les interventions des élèves, etc..

Si l'alternance des langues fait partie du processus de construction des connaissances, elle devrait aussi pouvoir trouver place, de manière tout aussi diversifiée, dans l'évaluation, l'appréciation des progrès et des résultats pour chaque discipline.

4. L'école secondaire du 2^{ème} degré organise, valorise et complète, dans le cadre des projets d'établissement, les ressources humaines et matérielles actuelles.

La mise en œuvre des orientations générales proposées ci-dessus exige à la fois des ressources et des stratégies.

Les ressources sont de divers types tant humains que matériels.

La première d'entre elles, et la plus importante, est constituée par les *enseignants eux-mêmes*.

Leurs compétences disciplinaires et pédagogiques, leur capacité d'innovation, renforcée par l'effort de formation qui devra accompagner la mise en place de l'enseignement bilingue à l'école secondaire du 2^{ème} degré sont nécessairement au centre du dispositif de mise en œuvre. La deuxième ressource est à trouver dans *l'autonomie des établissements* dont le rôle sera particulièrement décisif au niveau du secondaire du 2^{ème} degré.

C'est en effet la préparation et la gestion des projets d'établissement qui permettront de développer les démarches et les instruments pédagogiques propres à ce niveau d'études et aux particularités de ses différentes filières.

La mise en œuvre de l'éducation bilingue dans l'enseignement primaire et à l'école moyenne ont par ailleurs fait apparaître l'importance cruciale des *ressources documentaires* de divers ordres (manuels, documents médiatiques) et des *ressources offertes par l'environnement* (partenariat et échanges régionaux, jumelages, associations, bibliothèques, musées, initiatives culturelles, etc.).

En bref, au niveau local, régional, national et international, des moyens existent et sont mobilisables pour la poursuite de l'enseignement bilingue à l'école supérieure.

L'expérience des degrés d'école précédents a également montré que cette mise en œuvre exigeait toujours un *renforcement des moyens existants*.

Au niveau du secondaire supérieur, c'est dans le cadre de la politique d'autonomie des établissements, et en fonction des projets qu'ils proposeront, que ces besoins en

moyens complémentaires pourront être formulés.

Ressources existantes et ressources nécessaires devraient être coordonnées en **un dispositif de ressources** dont les *objectifs* sont les suivants :

- prendre en compte et valoriser les ressources existantes tout en permettant aux établissements d'identifier leurs besoins ;
- rendre les ressources communes et les mettre au service du projet collectif, coordonner les initiatives de façon à articuler au mieux projet collectif et autonomie des établissements ;
- responsabiliser les établissements par un apport spécifique de chacun à la constitution, à l'exploitation et à la mise à disposition des ressources.

Les stratégies de réalisation de ces objectifs concernent les niveaux de l'Administration Régionale, de l'établissement, du réseau d'établissements.

Il appartient à l'Administration Régionale :

1. d'aider les établissements dans la réalisation de leurs projets en mettant à leur disposition un ensemble de ressources communes sous forme de :

- sources d'informations ;
- consultations et expertises ;
- offres de formation ;
- aides à l'élaboration et à la diffusion d'outils pédagogiques.

2. de garantir la cohérence d'ensemble en :

- proposant aux établissements un cadre général d'action à l'intérieur duquel chacun puisse se situer ;

- assurant au niveau opérationnel la coordination des différentes initiatives ;
- assurant aux différents partenaires engagés un accompagnement scientifique et méthodologique ;
- aidant les établissements à mettre en place des modes d'évaluation de leurs projets respectifs.

Il est du ressort des établissements :

- 1.** de déterminer les secteurs disciplinaires, les domaines documentaires, les filières spécifiques dans lesquels leur mise en œuvre de l'enseignement bilingue peut constituer un projet spécifique d'intérêt général ;
- 2.** d'identifier les ressources dont ils disposent à cette fin et les ressources complémentaires qui leur sont nécessaires ;
- 3.** de déterminer des formes d'organisation interne destinées à permettre la réalisation du projet (groupe permanent de projet, référent, documentaliste, etc.) ;
- 4.** de déterminer des partenariats extérieurs à privilégier (autres établissements valdôtains, jumelages, échanges...) ;
- 5.** d'intégrer dans leur projet les formes de collaboration avec les autres établissements.

Il est du ressort du réseau d'établissements :

- 1.** de rendre visibles et disponibles les projets de chacun pour faciliter le partage des expériences, par exemple à travers l'utilisation des réseaux informatiques ;
- 2.** de favoriser l'échange des compétences sous différentes formes, y compris l'échange d'enseignants et d'élèves ;

3. de constituer un capital de ressources communes auquel chaque établissement apporte sa contribution spécifique (fabrication et échange de matériel pédagogique, inventaire des manuels disponibles dans une discipline, des CD-Rom, des documents vidéo intéressants, etc.).

5. L'école secondaire du 2^{ème} degré est soutenue dans le développement de l'enseignement bilingue par un plan de formation des enseignants.

Les actions de formation doivent s'inscrire dans la politique d'autonomie des établissements.

Elles se proposent les objectifs suivants :

1. rendre les établissements capables de définir leurs propres choix pour l'enseignement bilingue à l'intérieur du cadre des objectifs généraux définis pour l'école supérieure.
2. faire émerger les besoins de formation, à partir de ces choix et des actions déjà réalisées ;
3. aider chaque établissement à passer de la détermination de ses choix au développement de projets pédagogiques.

Ces objectifs engagent cinq axes de formation :

- * aide à la *conceptualisation de l'enseignement bilingue* (chefs d'établissement, référents, professeurs) ;
- * aide au *perfectionnement des compétences linguistiques* des enseignants ;
- * aide à l'approfondissement disciplinaire (regroupements d'enseignants par départements discipli-

naires, éventuellement inter-établissements) ;

- * aide à la *réflexion didactique*, notamment par rapport à l'apprentissage des élèves (conseil de classe, départements disciplinaires) ;
- * aide à la gestion de l'innovation (chef d'établissement, référents, personnels administratifs).

Quant aux modalités de formation, elles sont nombreuses.

Certaines sont novatrices :

- * mise à la disposition des établissements de consultants pour aider à l'élaboration des choix, à la conception et à la réalisation des projets d'établissement et des projets pédagogiques ;
- * invitation d'experts didacticiens d'une discipline pour permettre aux enseignants d'intégrer l'enseignement bilingue dans une approche novatrice de l'apprentissage disciplinaire ;
- * projets interactifs entre enseignants du même établissement ou de plusieurs établissements (disciplinaires ou transdisciplinaires) pour permettre aux enseignants de se former mutuellement par l'échange de leurs expériences ;
- * mini-recherches à l'intérieur de l'établissement pour expérimenter de façon contrôlée de nouveaux dispositifs didactiques ;

D'autres, plus classiques, demeurent pertinentes :

- * actions de formation communes à l'intérieur de conventions avec les universités françaises et francophones ;

- * participation à des colloques et séminaires, suivie d'une implication locale ;

- * séjours d'études à l'étranger dans le cadre d'un projet de formation ;

- * utilisation des technologies de l'information (Internet, etc.).

Engagées selon les besoins de chaque établissement, ces actions de formation s'inscrivent naturellement dans un projet à long terme.

La mise en place de l'enseignement bilingue à l'école supérieure engage, comme cela a été le cas pour les autres degrés d'école, des transformations profondes des pratiques pédagogiques.

Il s'agit en effet pour les enseignants d'adopter, sur l'apprentissage bilingue, et sur leur propre compétence à être des enseignants bilingues, un point de vue parfois très éloigné de celui qui est le leur aujourd'hui.

Il s'agit aussi d'intégrer, pour chacune des disciplines, cette idée de base de toutes les didactiques : la place fondamentale, dans le processus de construction des connaissances, des interactions verbales entre les élèves mis en situation de résolution de problème.

Un projet qui remanie aussi profondément les pratiques et les représentations ne peut être pensé qu'à long terme.

Il doit aussi avoir le souci de valoriser chez chacun des partenaires - enseignants, élèves, chefs d'établissement, personnels administratifs - ses savoir-faire actuels, ses domaines d'excellence.

C'est seulement en prenant appui sur ces ressources humaines qu'on pourra engager efficacement les actions d'innovation nécessaires.